

LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE
DES PAYS DE LYONNE

PUBLICATION NUMERIQUE GRATUITE

NOUVELLE SERIE - N°2

LA PAGE DU CHERCHEUR

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE DES PAYS DE L'YONNE



La Page du Chercheur - nouvelle série, n°2. Août 2020

Chers lecteurs

Voici une nouvelle *Page du Chercheur*, en format très court, pour vous faire partager le parfum des temps anciens avec toute la rigueur des textes, et m'obliger à la régularité des publications.

Ce numéro est consacré à l'édition d'un testament de 1637, celui de Simon Gaultier, Sieur de Perrigny, avocat au bailliage de Sens, résidant à Villeneuve-le-Roy. Le commentaire qui accompagne ce testament vous dira en quoi ce texte nous révèle une part de la personnalité de celui qui l'a fait rédiger. Un testament procède toujours d'une forme préconçue mais on y décèle presque à chaque fois des singularités. Voilà pourquoi vous pousserez probablement la curiosité de lire cette étude particulière d'un texte d'apparence banale, intitulé un curieux *antodafé*.

Je vous laisse donc découvrir étude et document.

Le prochain numéro de *La Page du Chercheur* sera consacré au rôle des médecins et des chirurgiens durant les grandes épidémies du XVII^e siècle.

Certains d'entre vous m'interrogent sur la disparition des numéros antérieurs de *La Page du Chercheur*. Plusieurs documents seront réédités dans la nouvelle série avec un commentaire actualisé. D'autres apparaîtront dans nos futures publications. Il en sera de même pour la série *Antiquailles* du Groupe d'Etude de Microhistoire.

Enfin pour satisfaire à l'unification des dimensions d'une édition papier : la nouvelle *Page du Chercheur* est désormais au format A 4. Le premier numéro a été réédité sur le site dans ce format, plus commode finalement que le format US Letter.

Bonne lecture de la Page du Chercheur !

Alain Noël



Information

Sur le site des Archives Départementales de l'Yonne, vous trouverez de nouveaux exercices de paléographie pour vous exercer aux écritures anciennes. Les ateliers de paléographie se poursuivent pour le moment sous une forme virtuelle.

On y trouve les corrigés constitués afin de vérifier vos progrès.

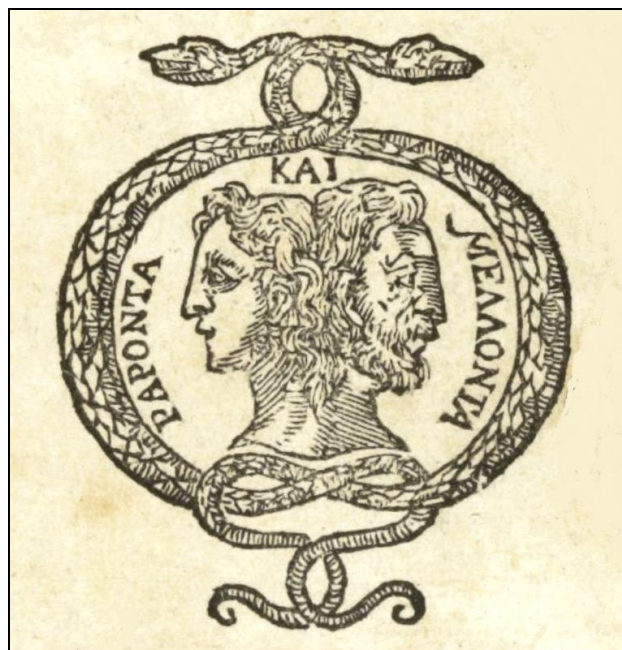
Suivez ce lien : [Ateliers de paléographie](#)

Les anciens exercices avec leur support sont également accessibles sur une page calameo dédiée.

Suivez ce lien : [Exercices corrigés](#)

Sur le site [microhistoire.com](#) vous trouverez des rubriques désormais accessibles. Ce site s'enrichira de nouvelles rubriques dans les prochaines semaines.

Vous pouvez diffuser désormais *La Page du Chercheur* autour de vous. Voyez en fin de numéro les conditions de réutilisations du contenu de cette publication.



Médaille figurant sur la page de titre de *La Satyre Ménippée*.

Edition des imprimeurs Kerner

LE TESTAMENT DE SIMON GAULTIER SIEUR DE PERRIGNY



Un curieux autodafé

Maître Simon Gaultier, Sieur de Perrigny, avocat demeurant à Villeneuve-le-Roy, aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne, fait enregistrer son testament le 20 janvier 1637¹. Celui-ci y est qualifié de *Noble Homme*, titre de complaisance donné aux notables, mais qui ne signifie pas nécessairement que l'individu appartienne à la noblesse.

Ce personnage est sans doute né dans la décennie 1580. Il est le fils de Nicolas Gaultier, seigneur de Saint-Martin et de Vaumort, ancien archer de compagnie, ancien commissaire des guerres, qui possédait le tabellionnage de Villeneuve, et de sa première femme Anne Couste. Simon Gaultier épousa par contrat passé devant Hilaire Martin, notaire royal à Sens, le 18 février 1607², Nicole Ferrand, fille d'Etienne Ferrand, procureur du roi en la prévôté de Sens, et de Marie Dauphigny.

Avec son épouse, Nicole Ferrand, il ne semble pas avoir eu d'enfants, tout au moins d'enfants ayant atteint l'âge adulte. Simon Gaultier est ce que l'on appelle *un homme apparent* qui exerça la charge de maire de Villeneuve entre 1626 et 1628. Il fait partie de la lignée des Gaultier implantée à Villeneuve depuis le XV^e siècle descendant de Pierre Gaultier, ancien hôtelier parisien, devenu seigneur-usufructier de Valprofonde³.

Le testament de Simon Gaultier est donc passé à Villeneuve le 20 janvier 1637 devant le notaire royal Edme Menu.

L'individu est malade mais sain d'esprit. Il dicte son testament mot à mot au notaire qui traduit ses dernières volontés. Sa foi ne semble pas ardente. Des formules courantes sont simplement rappelées : le testateur recommande *son ame à Dieu le créateur, à la très sacrée vierge Marie et à toute la cour céleste de Paradis*. Mais aucune emphase ne les accompagne. On s'en tient aux paroles les plus élémentaires. La cérémonie religieuse n'est pas non plus réglée dans tous ses détails. Doivent bien sûr y assister les prêtres de l'église Notre-Dame de Villeneuve-le-Roy et des paroisses villeneuviennes circonvoisines, comme il convient alors pour l'enterrement d'un notable. Mais aucun article n'est consacré aux luminaires, ni même au convoi mortuaire. En revanche, première originalité, il est fait mention d'un tombeau.

¹ AD Yonne, 3 E. 26/240.

² AD Yonne, 3 E. 83/88.

³ Etienne Meunier et Alain Noël, « La famille Gaultier de Sens, Villeneuve-sur-Yonne et Joigny », dans *Cabier généalogique de l'Yonne*, n°1, 1983, p. 27-33. Voir aussi : Alain Noël, « La famille Gaultier de Villeneuve-le-Roy (XVI^e-XVII^e s.) », dans *Etudes villeneuviennes*, N°6, 1983, p. 11-15. Alain Noël, « Les maîtres de Valprofonde, première partie », dans *Etudes villeneuviennes*, n°11, 1989, p. 59-69.

Ce tombeau ne se trouve pas à Villeneuve-le-Roy, mais en terre protestante, au lieu de Saint-Mards-en-Othe ⁴. Ainsi : *Quand il plaira à Dieu l'appeler de ce monde, veult que son corps soy inhumé dans le cœur de l'église Notre Dame dudit Villeneuve devant la chaire où se met d'ordinaire Monsieur le lieutenant dudit Villeneuve et que audit lieu il soyt amené une tombe qui est à présent en la maison du Sieur de la Tour, au lieu de Saint Martz pour estre mise sur sa sépulture.*

L'emplacement choisi est également original. Alors qu'aucun membre de sa famille n'exerce la lieutenance de Villeneuve-le-Roy, Simon Gaultier privilégie cette place honorifique du chœur de l'église bien en vue de la chaise du lieutenant général.

Suivent les legs en argent et en rentes qui n'ont rien d'original. On note que les trois églises des faubourgs ne sont pas oubliées. L'avocat délaisse à chacune des églises *Saint Laurent, Saint Nicolas, Savinian des Egrizelles sur Yonne et l'hostel Dieu dudit Villeneuve, vingt solz tournois pour une foys payer et pour estre compris es prières qui se disent esdites églises.*

On s'attendait, comme pour la cérémonie mortuaire, à davantage de détails : des rappels de messes par exemple à intervalles réguliers, comme il sied généralement en pareil cas. Mais Simon Gaultier choisit la simplicité et s'en remet aux cérémonies communes.

Notons encore la seule donation effectuée à un individu de son entourage : Simon Le Moce, son filleul, à qui il fera remettre *six livres tournois pour la bonne affection qu'il luy porte et pour l'obliger à prier Dieu pour le salut de son ame.* Nul serviteur ne se trouve gratifié de quoi ce soit. Décidément, les usages ne sont guère approuvés par ce testament.

Enfin, seconde originalité, le testateur désire *que ses livres soyent veuz par deux personnes ecclésiastiques, scavoir de par M^r Pierre Coqu, prestre, curé de ladite église Saint Savinien et par un aultre qu'il luy plaire prandre afin que, s'il se trouve quelques contre la religion catholique, apostolique et romayne, ils soyent bruslez.*

Ce curieux autodafé, forme de reniement à des lectures désapprouvées par l'église qui peuvent se trouver parmi sa bibliothèque, rapproche Simon Gaultier de son milieu familial.

Il faut savoir que son oncle Gabriel Gaultier, seigneur de la Borgnette et de Bourrienne, avait épousé Marie Chabouillé, nièce de Jean Chabouillé, intendant de l'Amiral de Coligny et que son frère prénommé aussi Gabriel, seigneur de Vaumort et de Saint-Martin, s'était marié avec Gabrielle Duval ⁵, arrière-petite-fille de l'ancien évêque de Nevers Jacques Spifame, devenu protestant, décapité à Genève sur l'ordre de Calvin. Le milieu de pensée et de spiritualité des Gaultier était sans doute influencé par ces alliances, dans une ville où le rejet du protestantisme était intense.

Quel genre de livre était alors visé ?

Durant la période d'intolérance religieuse qui servit de moteur aux guerres de religion entre catholiques et protestants, les ouvrages visés étaient le plus souvent des psaumes interdits. Ainsi Vincent Sergent, natif de Rouen, arrêté sur la route d'Alice-Sainte-Reine et emprisonné dans le donjon de Semur-en-Auxois, est-il condamné au bûcher pour avoir transporté des lettres destinées au consistoire de Genève et comme porteur *d'ung petit livre intitulé Octante troys seaulmes de David, en ryme françoise, et estoient deux autres petits livres, le premier intitulé la*

⁴ La commune de Saint-Mards-en-Othe qui comporta un temple et une communauté protestante jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes est l'une des deux communes de France à exposer la croix protestante dans ses armoiries : *de gueules à la croix huguenote d'or, à la bordure échiquetée d'or et d'azur.*

⁵ Son testament a été publié parmi les premiers exercices de paléographie mis en ligne sur le site des Archives Départementales de L'Yonne, Vous pouvez accéder au document et à l'analyse en suivant ce permalien : <https://fr.calameo.com/read/000257206a59263ad72dc>

prière ecclésiastique et l'autre le Catéchisme. Le supplice atroce infligé à cet homme se double du fait que celui-ci est brûlé avec son livre ⁶.

Mais ce genre d'ouvrages était-il présent dans la bibliothèque de Simon Gaultier ?

Peut-être, mais il y avait plus probablement dans les rayons de cet avocat un volume de *La Satyre Ménippée*, un ouvrage collectif ⁷ qui n'était pas dirigé contre la religion catholique, mais qui s'attaquait au parti de la Ligue. Ce livre était perçu dans les esprits traditionnalistes comme le produit des hérétiques, alors qu'il avait été rédigé par des prêtres modérés et des juristes très savants comme Pierre Pithou, lieutenant général au bailliage de Tonnerre, dont le frère Nicolas, resté protestant, avait contribué à la rédaction de l'édit de Nantes.

Cet ouvrage aurait pu susciter la colère des villeneuviens qui avaient payé entre 1589 et 1594 un lourd tribut pour leur adhésion à la Ligue. Il est probable que le curé de Saint-Savinien l'aurait placé parmi les ouvrages à l'index s'il l'avait trouvé.

Ces livres, quels qu'ils soient, ont-ils vraiment été brûlés ? C'est possible. Mais sans l'accord d'une décision de justice, le curé Pierre Coqu s'est-il risqué à en faire un autodafé officiel ? Nous l'ignorons. En tout cas cette intention témoigne, de la part de Simon Gaultier, une volonté de se conformer au modèle religieux dominant et d'effacer ainsi ce qui aurait pu authentifier son adhésion à un courant hétérodoxe.

Son frère, Gabriel Gaultier, Sieur de Vaumort, accepte d'être l'exécuteur testamentaire de ces curieuses volontés, en promettant toutefois de les réaliser *suivant et au désir de la coutume du bailliage de Sens*, formule qui le préserve de toute action contraire à la loi.

On peut se satisfaire de l'édition d'un tel document. Grâce aux indices détectés dans ce testament, plusieurs traits de la personnalité d'un homme apparaissent. Se mettre en conformité, approcher l'orthodoxie, effacer la mémoire de ce que l'on a aimé lire autrefois en faisant disparaître ses livres, ces exigences austères destinées à réviser sa propre silhouette, Simon Gaultier les entreprend pour corriger les apparences dans une société où les apparences sont plus fortes que la sincérité. Enfin le testament ne nous dit pas quelle épitaphe fut choisie pour honorer la mémoire du défunt.

En définitive la microhistoire nous enseigne qu'un décryptage attentif des archives est certainement aussi efficace qu'une pratique sérielle des données. Le testament est un récit qui concentre des informations fondamentales associées au tissu mémoriel. Car ce tissu mémoriel existe partout où la documentation archivistique se laisse approcher.

⁶ Alain Noël, *L'incendie de la ville de Tonnerre du 8 juillet 1556, prélude à la construction du château de Maulnes*, p. 94-95.

⁷ Les auteurs de *La Satyre Ménippée* sont Florent Chrestien, médecin, ancien précepteur d'Henri IV, Gilles Durant, juriste, Jacques Gillot, chanoine de la Sainte-Chapelle, Pierre Le Roy, chanoine de Rouen, Jean Passerat, professeur au collège royal, Pierre Pithou, lieutenant général au bailliage de Tonnerre et Nicolas Rapin, avocat, juriste.

PIECE ORIGINALE DU 26 JANVIER 1637

TESTAMENT DE SIMON GAULTIER SIEUR DE PERRIGNY

Source : AD Yonne, 3 E. 26/240

20 janvier 1637 : Testament de Simon Gaultier, Sieur de Perrigny, avocat demeurant à Villeneuve-le-Roy.

Au nom du Seigneur

Noble Homme M^e Simon Gaultier, Sieur de Perrigny, advocat demeurant à Villeneuve le Roy, en personne, estant en son lit malade, sain toutes foys de son esprit et ayant bon propos, considérant la mort, estant certaine et l'heure d'icelle incertaine, a volontairement fet et dicté de mot à mot son testament et ordonnance de dernière volonté ainsy que s'ensuict.

Premièrement a ledit testateur recommandé son ame à Dieu le créateur, à la très sacrée vierge Marie et à toute la cour céleste de Paradis.

Veul et entend ses debtes estre payées & forfaitz, sy aucuns a, réparez ou amandez.

Quand il plaira à Dieu l'appeler de ce monde, veult que son corps soy inhumé dans le cœur de l'église Notre Dame dudit Villeneuve devant la chaire où se met d'ordinaire Monsieur le lieutenant dudit Villeneuve et que audit lieu il soyt amené une tombe qui est à présent en la maison du Sieur de la Tour au lieu de Saint Martz pour estre mise sur sa sépulture.

Qu'à son convoy les prestres de ladite église Notre Dame y assistent avec ceux des églises circonvoisines.

Qu'il soyt dit et célébré en ladite église des services à son intention suyvant la volonté de l'exécuteur du présent testament cy après nommé.

Que les cloches de ladite église soyent sonnées à la manière accoustumée.

Item a ledit testateur légué, ceddé et délaissé de son bien à la fabrique de ladite église Notre Dame dudit Villeneuve, soixante solz tournois de rente foncière deue par chacun an le jour et feste de Toussaintz par [*blanc*].

Item a ledit testateur délaissé à chacune des églises Saint Laurent, Saint Nicolas, Savinian des Egrizelles sur Yonne et l'hostel Dieu dudit Villeneuve, vingt solz tournois pour une foys payer et pour estre compris es prières qui se disent esdites églises.

Item a ledit testateur délaissé à Simon Le Moce, son fillo, demeurant audit Villeneuve, six livres tournois pour la bonne affection qu'il luy porte et pour l'obliger à prier Dieu pour le salut de son ame.

Plus veult et entend ledit testateur que ses livres soyent veuz par deux personnes ecclésiastiques, scavoit de par M^e Pierre Coqu, prestre, curé de ladite église Saint Savinien et par un aultre qu'il luy plaire prandre afin que s'il se trouve quelques contre la religion catholique, apostolique et romayne ils soyent bruslez.

Ce fait, a esté ledict présent testament leu et releu audit testateur qu'il a dit avoir bien entendu et telle estre sa volonté et n'en vouloir d'autre, révoquant par le présent tous aultres qu'il pouvoit avoir cy devant fetz et pour l'exécution duquel il a esleu, nommé, placé et constitué Noble Homme M^e Gabriel Gaultier, Sieur de Vaumort, son frère, à ce présent, qui en a volontairement pris et accepté ladite charge et a promis en icelle s'y gouverner, suivant et au désir de la coutume du bailliage de Sens, car ainsy, etc., sicomme, etc., promettant, etc., obligéant, etc., fetz et passé audit Villeneuve en la maison dudit Sieur de Perrigny avant midy, le vingtiesme jour de janvier mil six centz trente sept, présens [blanc] audit Villeneuve, tesmoins soussignez avec ledit Sieur de Perrigny et Sieur de Vaumort, exécuteur.

Signatures : S. Gaultier ; Gaultier ; Moreau.



Cette publication vous est destinée.
Elle est entièrement gratuite.

Pour tout contact avec l'auteur : **microhistoire89@gmail.com**
Vous pouvez obtenir les anciens numéros sur le site **microhistoire.com**

Si vous désirez citer cet article ou en utiliser des extraits, mentionnez
les cotes des Archives et le nom de l'auteur de l'analyse :
© Alain Noël - microhistoire.com